

MISSION D'ETUDES POUR L'AMENAGEMENT ET
LE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DU NORD
(MEADEN)

BP 17 Tél:(237) 222.27.14.95 Fax : (237) 222.27.31.18
GAROUA



RESEARCH CENTER FOR PLANNING AND
DEVELOPMENT OF THE NORTH
REGION(MEADEN)

P.O.BOX 17 PH:(237) 222.27.14.95 Fax : (237) 222.27.31.18
GAROUA

B

DECISION N° 107 /D/MEADEN/2024

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

N°04/AONR/MEADEN/CIPM/2024 DU 05 avril 2024

POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE PORTANT SUR L'ÉVALUATION ET LA DYNAMIQUE SOCIO-ÉCONOMIQUE
DES AIRES PROTÉGÉES DE LA RÉGION DU NORD : CARTOGRAPHIE ET CARACTÉRISATION DES COULOIRS
DE TRANSHUMANANCE DANS LES COMMUNES RIVERAINES DU PARC NATIONAL DE LA BENOUE
POUR LE COMPTE DE LA MEADEN

LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;
- Vu la Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
- Vu la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;
- Vu la Loi n°2023/019 du 19 décembre 2023 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;
- Vu le Décret n°2006/06 du 22 février 2006 portant nomination du Directeur Général de la MEADEN ;
- Vu le Décret n°2019/109 du 04 mars 2019 portant réorganisation de la Mission d'Etudes pour l'Aménagement et le Développement de la Région du Nord ;
- Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés ;
- Vu le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics
- Vu le Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des marchés publics ;
- Vu le Décret N°2013/271 du 05 Août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des Marchés publics
- Vu l'Arrêté n°0206/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de passation des marchés auprès des Etablissements Publics ;
- Vu la Circulaire N° 001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics;
- Vu la Circulaire N°00000026/C/MINFI du 29/12/2023, portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2024 ;
- Vu la Décision N°100/D/MEADEN/2022 du 28 juillet 2022 constatant la mise en place de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la MEADEN ;
- Vu la Résolution n°187/CAO/MEADEN/29-12-2023 portant adoption du projet de performance annuel et du budget de la MEADEN pour l'exercice 2024
- Vu le procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés de la MEADEN ;
- Vu la lettre n°37/LJ/CIPM/2024 du 18/05/2024 relative à la proposition d'attribution du Président de la CIPM de la MEADEN ;
- Vu les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1er : Le marché ci-après, est pour compter de la date de signature de la présente Décision, attribué ainsi qu'il suit :

N° lot	objet du marché	Attributaire	Montant TTC	Délai exécution
Unique	Réalisation de l'étude portant sur l'évaluation et la dynamique socio-économique des aires protégées de la Région du Nord : cartographie et caractérisation des couloirs de transhumance dans les Communes riveraines du Parc National de la Bénoué pour le compte de la MEADEN.	Groupement KIAMA S.A. & ND2 SARL BP 15709 YAOUNDE Fax : +237222209043 Mobile +237 697 81 25 15 Site web: www.kiama.cm E-mail : contact@kiama.cm	44 867 813 FCFA	120 jours

Article 2 :

- 1) L'entreprise adjudicataire ne pourra démarrer les prestations qu'après signature de la lettre-commande y afférente et notification de l'ordre de service de commencer les prestations.
- 2) Le délai d'exécution qui est de 120 (cent vingt jours) court à compter de la date de la notification de l'ordre de service d'exécuter la prestation.

Article 3: La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Garoua, le...2..1..MAI...2024

AMPLIATIONS :

- DR MINMAP/NO
- ARMP-Nord
- PCIPM/MEADEN
- AFFICHAGE
- CHRONO/
- ARCHIVE





B

COMMUNIQUE N° 100 /C/MEADEN/2024
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT
N°04/AONR/MEADEN/CIPM/2024 DU 05 avril 2024

POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE PORTANT SUR L'ÉVALUATION ET LA DYNAMIQUE SOCIO-ÉCONOMIQUE
DES AIRES PROTÉGÉES DE LA RÉGION DU NORD : CARTOGRAPHIE ET CARACTÉRISATION DES COULOIRS
DE TRANSHUMANCE DANS LES COMMUNES RIVERAINES DU PARC NATIONAL DE LA BENOUE
POUR LE COMPTE DE LA MEADEN

Le Directeur Général de la MEADEN communique :

Par Décision n° 107 /D/MEADEN/2024 du 21 MAI 2024, le résultat issu de l'Appel d'Offres
National Restreint N°02/AONR/MEADEN/CIPM/2024 du 05 AVRIL 2024 relative à la réalisation de l'étude
portant sur l'évaluation et la dynamique socio-économique des aires protégées de la Région du Nord :
cartographie et caractérisation des couloirs de transhumance dans les Communes riveraines du Parc
National de la Bénoué pour le compte de la MEADEN est présenté comme suit :

N° lot	objet du marché	Attributaire	Montant TTC	Délai exécution
Unique	Réalisation de l'étude portant sur l'évaluation et la dynamique socio-économique des aires protégées de la Région du Nord : cartographie et caractérisation des couloirs de transhumance dans les Communes riveraines du Parc National de la Bénoué pour le compte de la MEADEN.	Groupement KIAMA S.A. & ND2 SARL BP 15709 YAOUNDE Fax : +237222209043 Mobile +237 697 81 25 15 Site web: www.kiama.cm E-mail : contact@kiama.cm	44 867 813 FCFA	120 jours

Le mandataire du Groupement est invité à se présenter dès publication du présent communiqué, au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation, à la Direction Générale de la MEADEN pour l'établissement du projet de la lettre-commande y afférente.

Garoua, le... 21 MAI 2024

AMPLIATIONS :

- DR MINMAPNO
- ARMP-Nord
- PCIMP/MEADEN
- AFFICHAGE
- CHRONO
- ARCHIVE

